

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_030

Séance du samedi 23 mai 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/05/2020

Présents : 19

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Désignation des conseillers communautaires - DE_2020_030

Conformément à l'arrêté n°SP-2019-289-002 du 16 octobre 2019, la commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère bénéficie de trois sièges au conseil communautaire.

Normalement, ce sont les trois premiers conseillers dans l'ordre du tableau qui sont désignés pour représenter la Commune à la Communauté de communes. C'est à dire, le maire, le premier adjoint et le second adjoint.

Il est cependant possible de démissionner de son poste de conseiller communautaire, auquel cas c'est le prochain sur la liste qui prend cette charge.

Ainsi, sont désignés conseillers communautaires :

- Stéphane Maurin
- Michele Buisson
- François Folcher

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin

